

PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS

Commune d'AIRE-SUR-LA-LYS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

EXPLOITATION DE DEUX NOUVELLES ROTATIVES
ET CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT DE PRODUCTION
par la S.A.S IMPRIMERIE MORDACQ

En exécution du code de l'environnement et d'un arrêté préfectoral du 4 septembre 2020, une enquête publique est ouverte, dans la commune d'Aire-sur-la-Lys, pendant 33 jours à partir du 28 septembre 2020, sur la demande d'exploitation de deux nouvelles rotatives et de construction d'un nouveau bâtiment de production par la S.A.S IMPRIMERIE MORDACQ.

M. Olivier DUPARCQ (directeur général) est chargé du suivi du dossier de la S.A.S IMPRIMERIE MORDACQ (Tél. : 03.21.39.19.39).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en mairie d'Aire-sur-la-Lys, siège de l'enquête, sise Grand-Place, du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00 (l'attention du public est attirée sur le fait que l'accès en mairie est réservé aux personnes munies d'un masque) ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : www.imprimeriemordacq.fr

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, en préfecture du Pas-de-Calais – service installations classées – rue Ferdinand Buisson – 62020 Arras Cedex 9, du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 16h00.

Une étude d'impact et l'avis tacite de la mission régionale d'autorité environnementale Hauts de France sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de Lambres et d'Isbergues.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en mairie d'Aire-sur-la-Lys siège de l'enquête, du 28 septembre 2020 au 30 octobre 2020 inclus, soit à les transmettre par courrier en mairie d'Aire-sur-la-Lys ou les formuler à M. Jean-Marie DUMONT, commissaire enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 28 septembre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 9 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le samedi 17 octobre 2020 de 9 h 00 à 12 h 00,
- le vendredi 23 octobre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00,
- le vendredi 30 octobre 2020 de 15 h 00 à 18 h 00.

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 28 septembre 2020 au 30 octobre 2020 inclus, à l'adresse suivante : www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – IMPRIMERIE MORDACQ – Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies d'Aire-sur-la-Lys, Lambres et Isbergues. A l'issue de l'enquête, le préfet statuera sur la demande d'autorisation.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site internet des services de l'État dans le Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr – Publications – Consultation du Public – Enquête Publique – ICPE-Autorisation – IMPRIMERIE MORDACQ) les informations relatives à ce projet.